



REGLEMENT INTERIEUR DANSE ET COMPAGNIES

DANSE ET COMPAGNIES dispense des cours de danse JAZZ, CLASSIQUE, HIP-HOP, FLOORTRICKS, EVEIL A LA DANSE, TISSU AERIEN ET PROGRESSING BALLET TECHNIQUE. Chaque saison se termine par un spectacle de danse dans une salle de spectacle extérieure à la ville de Feurs (Escale de Veauche ou autre)

DANSE ET COMPAGNIES est affiliée à la Fédération Française de Danse et s'engage à respecter ses valeurs (voir CHARTE FFD affichée à l'école de danse)

Les évènements et informations durant l'année sont communiquer aux parents par WHATSAPP, après constitution de groupes pour chaque cours de danse.

ENGAGEMENT

Toute année commencée est pleinement due sauf cas de force majeure (déduction avec application du tarif trimestriel) et sur justificatif : déménagement hors secteur ou incapacité à la pratique de la danse durant toute la période.

En cas de force majeure sanitaire liée à un décret gouvernemental empêchant la pratique, les cours seront maintenus en visio et ne sont pas remboursés.

Avant de vous engager, il est possible d'acheter un cours à l'unité ou de régler par trimestre (tout trimestre commencé est dû en entier).

INSCRIPTIONS

Les cours sont dispensés du lundi 11 septembre 2023 au vendredi 30 juin 2024.

Pendant les vacances scolaires, SEULS LES COURS ADULTES ET ADOLESCENTS sont maintenus une semaine sur deux, selon le nombre de présents et à l'exception des vacances de Noël pendant lesquelles l'école de danse est fermée.

Les cours manqués sont proposés au rattrapage systématiquement et ne peuvent donner lieu à un remboursement.

L'inscription du danseur est validée après remise des documents suivants :

- le règlement annuel pour le montant total des cours suivis (1,2,3 ou 9 chèques remis en septembre)
- le règlement de l'adhésion à la Fédération Française de Danse (FFD) de 20 euros pour la licence loisir et de 21 euros pour la licence compétition (le tarif des licences 2023/24 est connu le 01/09/2023).
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse, valable trois ans est obligatoire.

Tout état de santé particulier, toute situation particulière doivent être communiquées à l'école de danse, afin que l'élève danseur soit accompagné en conséquence par les professeurs dans la mesure de ces compétences.

DANSE ET COMPAGNIES ne saurait être tenue responsable de toutes contre-indications médicales non portées à sa connaissance.

- Une assurance personnelle de responsabilité civile au nom de l'élève.
- Le règlement intérieur daté, signé et précédé de la mention « lu et approuvé»
- La fiche d'inscription complétée
- L'autorisation de sortie seule de l'école de danse, le cas échéant (enfant de plus de 10 ans)
- L'autorisation de droit à l'image

REGLEMENT

L'inscription ne peut se faire sans la régularisation des impayés de l'année précédente.

Tout incident de paiement déclenchera une procédure de mise en demeure. L'école de danse se réserve le droit d'imposer et de changer le mode de paiement dans le cas d'impayés.

Le règlement peut se faire par chèques ou espèces uniquement.

Le règlement est annuel, réglable en un chèque encaissé le 15/10/2023 ou en 3 chèques encaissés le 15/10/2023, 15/01/2024, 15/04/2024, les chèques devant être remis à l'inscription.

L'année est intégralement dûe et ne peut donner droit à un remboursement sauf cas exceptionnel à justifier.

L'école de danse accepte les PASS SPORT, PASS CULTURE, CHEQUES VACANCES ET COUPONS SPORT à fournir avant le 30 septembre.

CONSIGNES PENDANT LES COURS

Il est interdit de déposer son enfant plus 15 minutes avant son cours sauf pour les élèves des cours Moyens et Avancés

L'accès à l'entrée principale de l'école de danse (portail) doit être dégagé à tous moments (secours, urgences...)

Pour des raisons sanitaires évidentes, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur.

Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de laisser l'élève seul.

Dans le cas d'une absence ou d'un retard merci de prévenir par messages (sms, what'app) avant le cours.

Pendant les cours, les parents sont priés d'attendre à l'accueil, avant la première porte menant au couloir des vestiaires. Les parents ont accès aux vestiaires uniquement pour changer leur enfant, ils ne sont pas autorisés à assister et regarder les cours afin de ne pas interférer sur la concentration des élèves. Une semaine de portes ouvertes a lieu chaque année en général la dernière semaine de cours avant Noël, moment convivial d'échanges et de partages.

Merci de respecter les lieux quant à la propreté notamment. Il est indispensable de déposer les chaussures de ville sous les bancs dans les vestiaires, y compris pour les cours de HIP-HOP afin de préserver le sol de danse et pour des raisons évidentes d'hygiène.

Le port des chaussures de ville est interdit dans le studio de danse à l'exception des baskets propres blanches avec la mention «ne marque pas» uniquement pour les cours de HIP-HOP. Tout élève n'ayant pas de baskets propres se verra refuser l'accès au studio.

L'école ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol dans les vestiaires, il est donc à éviter d'amener des objets de valeur dans les vestiaires.

Pendant toute la durée de présence dans l'école, il est demandé aux élèves d'être calme et de ne pas courir.

Les téléphones portables doivent être en mode silencieux afin de ne pas perturber les cours. Les «stories», photos etc ... sont strictement interdites pendant les cours.

L'équipe enseignante se réserve le droit d'annuler un engagement pour les raisons suivantes:

- Manquements aux principes de bonne conduite et de bienséance.
- Propos désobligeants, irrespectueux, racistes, antisémites, homophobes, sexistes, injuriant, Insultes et manque de respect.
- Malveillance et critiques diffamatoire de la structure et de son équipe auprès d'un tiers quel qu'il soit.

TENUE DE DANSE

Une tenue de danse adaptée à la discipline pratiquée est obligatoire, son achat est à la charge des familles et elle doit être portée à chaque cours

Pour les cours de HIP-HOP, LE PORT DE BASKETS PROPRES AVEC DES SEMELLES BLANCHES ET LA MENTION **ne laisse pas de trace** est obligatoire . Les baskets doivent être noires (en prévision du spectacle)

Pour minimiser les pertes, merci de marquer chaussons et justaucorps au nom et prénom du danseur
-DANSE CLASSIQUE:

Les élèves doivent se présenter avec un chignon, à réaliser avant le début du cours, pas de queue de cheval. La tenue de danse classique doit comporter des demi-pointes bi-semelles en toile, un collant rose à pieds et un justaucorps sans TUTU, une jupette est la bienvenue.

-DANSE JAZZ, HIP-HOP et EVEIL A LA DANSE:

Les élèves doivent avoir les cheveux tirés en arrière correctement (queue de cheval, tresses ...), pas de cheveux lâchés ou négligemment attachés

-HIP-HOP

Une paire de baskets noires portant la mention « ne laisse pas de traces»

-TISSU AERIEN

Une tenue près du corps et absence d ebijoux pour la sécurité de la pratique.

Les pull amples sont interdits, merci de prévoir des cache-coeurs ou autres vêtements près du corps adaptés à la danse si besoin

Les bijoux et chewing-gum sont interdits pour des raisons évidentes de sécurité

DISCIPLINE ET RESPECT

Les professeurs sont habilités à refuser un élève retardataire.

Même en tant que pratique amateur, l'enseignement de la danse répond à des objectifs et à un contenu pédagogique **dans une perspective d'apprentissage et de progression.**

Les élèves doivent donc être assidus aux cours afin de ne pas gêner leur progression et leur apprentissage et celui des camarades.

Aussi les parents s'engagent à accompagner leur enfant dans leur parcours artistique et technique au sein de l'école de danse.

Toute absence et retard doivent être **en amont** annoncée au professeur (sms, message oral PAS DE MAIL)

Tout changement de cours/niveaux n'est possible qu'après l'accord du ou des professeurs concernés et ne sera accepté que si cela est possible quant au niveau de l'élève et aux disponibilités restantes dans le cours intégré

En cas d'absence d'un professeur, les parents seront prévenus au plus tôt (par WHATSAPP UNIQUEMENT, PAS DE MAIL). Les cours seront systématiquement rattrapés, un autre créneau horaire sera proposé (selon le planning).

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

PARTICIPATION A CONFIRMER fin décembre dernier délai.

Les costumes sont fournis par l'école de danse et demeurent la propriété de l'école de danse.

Une participation financière de 15 euros est demandée par danseur

Il reste à la charge des danseurs:

- CLASSIQUE

une paire de collants avec pieds rose ballet, des demi-pointes et/ou pointes, éléments de coiffure (filet à chignon, épingles...)

- JAZZ

short et brassiere noire, collant avec pieds chair de couleur fauve

- HIP-HOP

legging noir et baskets noires (mention «ne laisse pas de trace»)

La distribution des costumes se fait par les professeurs après le paiement total de l'année scolaire et des frais de costumes (15 euros).

Toute détérioration de costume est à la charge des familles et le costume devra être remboursé intégralement

La participation à toutes les répétitions est **obligatoire**.

En participant au spectacle, l'élève doit être présent à toutes les répétitions, les parents s'y engagent : certaines auront lieu en dehors des heures de cours et hors les murs.

Les heures de **début et de fin** de répétition sont à respecter également ainsi que les contraintes et les consignes liées aux répétitions et aux essayages.

LA QUALITE DU SPECTACLE EN DEPEND FORTEMENT, aucune dérogation ne sera accordée.

CONCOURS/SCENES

Les élèves souhaitant intégrer la préparation aux cours «Concours/Scène» sont invités à se rapprocher des enseignants avant FIN SEPTEMBRE.

La validation de la participation de l'élève se fera par l'équipe pédagogique. Ils seront préparés à travers des cours particuliers et de groupe selon leur niveau.

Cette prestation fait l'objet d'une tarification forfaitaire ET demande un investissement réel du danseur et des parents. Des absences aux heures de répétitions ne seront pas acceptés sauf en cas de force majeure bien évidemment.

Les danseurs JAZZ doivent OBLIGATOIREMENT suivre 1 cours de danse CLASSIQUE et un cours de danse JAZZ SECTION TECHNIQUE par semaine en plus des heures de préparation concours/scène

Nous avons intégrés des créneaux horaires à cet effet dans l'emploi du temps, il pourra être rajouté des heures supplémentaires sur les samedis après-midi, nous les limiterons au maximum pour préserver les temps du week-end.

La préparation HIP-HOP pour certains niveaux a lieu les samedis après-midi, les créneaux horaires ne sont pas extensibles à l'infini.

L'investissement est obligatoire pour un accompagnement et un parcours de qualité dans cette expérience enrichissante que sont les prestations scéniques et c'est là le but de ces évènements, ce qui implique la présence de l'élève à la totalité de ces cours.

Des prestations scéniques de l'école de danse en plus du spectacle de fin d'années seront organisées (rencontres chorégraphiques, festivals de danse, saison culturelle ...) les professeurs reviendront vers vous dans les temps pour l'organisation

DROIT A L'IMAGE

DANSE ET COMPAGNIES se réserve le droit d'utiliser gratuitement sans contrepartie financière présente ou future et sans limite de durée , l'image des danseurs inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support (flyers, facebook, instagram, site internet, journaux locaux, stands...)

Signature de l'élève ou de son (ses) représentant légal(aux),

Daté, signé et précédé de la mention «Lu et approuvé»

Feurs, le / /

